

## Communiqué de presse - Pour diffusion immédiate

### *Développement économique et diversification* **La vision de l'AGAM**

**Havre-Saint-Pierre, le 23 novembre 2015. Une organisation sans but lucratif autonome n'est pas l'équivalent d'un comité. Faire la différence entre déplacement de richesse et CRÉATION de richesse. Le développement économique ne peut se faire sans la complicité et l'implication du milieu des affaires. Voici donc les 3 concepts fondamentaux sur lesquels les membres de l'AGAM se basent afin d'émettre leur opinion sur les décisions de nos Élus face au développement économique.**

Premier concept : Un « Comité » n'équivaut, ni de près – ni de loin, à une organisation sans but lucratif autonome. Aux yeux de l'AGAM, il est inconcevable de comparer « Développement Économique Sept-Îles », une organisation à but non-lucratif à 100% autonome et souveraine, à un « comité » placé sous le conseil des maires. On parle ici d'une différence fondamentale comprise et admise par la majorité de la population. L'AGAM rappelle l'évidence : un comité ne prend pas de décision et n'est pas imputable ALORS qu'un conseil d'administration d'entreprise (à but lucratif ou pas) prend des décisions et est imputable. Le développement économique ne peut se faire que par une organisation autonome, point final. L'AGAM exige la mise en place d'organisation qui recevrait un financement valable pour un an et devrait atteindre des objectifs concrets et mesurables en lien avec le financement reçu. La reddition de comptes, fondamentale avec tout financement public, aurait lieu à un rythme entendu entre le payeur (la secteur public) et l'organisation. Le personnel travaillant pour cette organisation n'aurait aucun lien hiérarchique avec les Élus... autrement dit, les employés de cette organisation prendraient leurs ordres de leur Conseil d'administration et de personne d'autre.

Deuxième concept : D'autre part, l'AGAM tient à préciser qu'il est faux d'affirmer que « Une job, c'est une job ». Depuis 50 ans, toute personne impliquée en développement économique sait qu'une telle affirmation est totalement fautive. Pour illustrer le principe, même si on ouvrait 10 nouveaux « dépanneurs/restaurants/postes à essence » en Minganie demain matin, cela ne créerait aucune richesse... Ces nouveaux « dépanneurs/restaurants/postes à essence » provoqueraient simplement la fermeture ou la réduction directe du chiffre d'affaires des « dépanneurs/restaurants/postes à essence » déjà en place ... avec au net, aucune création d'emploi.

En fait, ce que certains appellent « création d'emploi », en désignant de nouveaux emplois en biens et services, n'est autre chose que du « déplacement d'emplois ». La seule création d'emploi significative passe par des EMPLOIS DE BASE, c'est-à-dire des emplois qui amènent ici, en Minganie, des fonds provenant de l'extérieur. La règle de création de richesse demeure toujours et partout la même : un emploi de base (par exemple Rio Tinto) crée 3 à 4 emplois indirects (exemple dépanneurs/restaurants/postes à essence/etc.).

Troisième concept : Ce sont les promoteurs privés, les entreprises, les gens d'affaires, qui créent les emplois et diversifient l'économie. Les paliers de gouvernement (régional, provincial, fédéral) sont des facilitateurs. Aucun palier de gouvernement ne peut créer de richesse et favoriser son développement économique s'il n'obtient pas la complicité et l'implication du milieu d'affaires. Nous avons donc un peu de difficulté à comprendre pourquoi, ici en minganie, nos élus semblent vouloir faire cavalier seul dans cette périlleuse aventure qu'est le développement économique.

**« Organisation autonome », « Emploi de base », « diversification par le milieu d'affaire »...  
voici 3 concepts fondamentaux**